



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUIJOLS  
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 29 AOUT 2017**

**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents** : Geneviève DEJEAN, Thierry DELTHEIL, Thierry POUZERGUES, Jean OLLER, Michèle BERGOUGNOUX, Anne Sophie GABET, Flavie TALOU-JAFFRENNOU, Pierre BORJON, Claude MERLI

**Absents excusés** : Yasmina LOISEAU, Jean Louis SATTLER,

**Secrétaire de séance** : Claude MERLI

**Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juillet 2017**

Après lecture, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2017 est approuvé par l'ensemble des conseillers présents, sans observation.

**CIMETIERE et COLUMBARIUM : Retrait délibération n° 2017/04/03 portant sur l'avenant n° 1 concernant les lots 2 et 4**

Suite à la délibération relative à l'avenant n° 1 concernant les lots 2 et 4, prise lors de la séance du Conseil Municipal du lundi 24 avril 2017 et suite également à une demande d'information de Madame La Préfète du Lot sur l'avenant précité, Madame le Maire a reçu un courrier de Madame la Préfète en date du 7 août 2017 qui rappelle que suivant l'article 139 du décret n° 2016-360 énumérant les possibilités de modification du marché en cours d'exécution, l'avenant n°1 est en dehors de ces possibilités et qu'en conséquence nous devons procéder à son retrait.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté avec Madame le Maire décide de ne pas retirer la délibération n° 2017/04/03 dans l'immédiat, et demande à Madame le Maire de faire un courrier à Madame la Préfète du Lot pour obtenir un recours compte tenu de la modicité des montants impliqués.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE-LIMOGNE : Zone d'Activité Economique – Transfert de la ZA La Rigounenque à Limogne - en – Quercy**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a transféré aux communautés de communes et d'agglomération les zones d'activités économiques au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne est concerné par une seule ZAE : la zone artisanale La Rigounenque à Limogne.

La Communauté de Communes vient de notifier la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2017/055 en date du 25 juillet 2017 portant transfert de la ZA La Rigounenque à Limogne-en-Quercy. Cette délibération fixe les modalités financières et patrimoniales du transfert et ne sera effective qu'après adoption en des termes identiques par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes adhérentes à l'EPCI. Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal du territoire de l'EPCI est invité à délibérer à compter de la notification, afin qu'il se prononce sur ce transfert.

**DELIBERATION** : Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone artisanale La Rigounenque à Limogne-en-Quercy selon les mêmes termes que la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne n° DC/2017/055 en date du 25 juillet 2017 :

- Réserve foncière de 20629 m2 : 15244 m2 à vendre aux entreprises correspondant aux parcelles AZ 531 532 533 dont une parcelle à délimiter sur la parcelle AZ 533 d'environ 5500 m2 sera revendue à la commune de Limogne-en –Quercy.
- Acquisition par l'EPCI à la commune des terrains aménagés restants à la commune de Limogne au prix de 0.50 € HT/m2. Les voies communales et zones réservées ne font pas partie de la réserve foncière et restent donc propriété de la commune.
- Fixation du prix de vente à 3.76 € HT le mètre carré, prix identique à celui fixé par la commune de Limogne-en –Quercy pour les aménagements réalisés.

## **URBANISME : Permis de construire pour un garage déposé par Monsieur Fabrice CARTRON**

Monsieur Fabrice CARTRON ayant déposé une demande de permis relative à la construction d'un garage lié à deux habitations existantes a reçu un courrier de Madame le Maire en date du 5 juillet 2017 notifiant l'arrêté « portant retrait d'un permis de construire au nom de la commune d'Aujols et refusant un permis de construire » pour raison de construction en zone naturelle.

Monsieur CARTRON a répondu à Madame le Maire par lettres en date des 10 août 2017 et 18 août 2017.

**DELIBERATION** : Le Conseil Municipal après avoir étudié les tenants et aboutissants de ce litige et ne voulant pas porter préjudice à Monsieur CARTRON, compte tenu de ses explications dans ses différents courriers, délibère et en accord avec Madame le Maire pour faire une demande de dérogation au PLU auprès de la Préfecture.

## **AFFAIRES SCOLAIRES : Point sur la rentrée scolaire 2017**

Thierry DELTHEIL, premier adjoint en charge des affaires scolaires, fait ressortir les difficultés qui nous attendent suite aux réductions des contrats CUI – CAE (Contrat Unique d'Insertion) (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

## **ECLAIRAGE PUBLIC : Prévision de réunion publique le 29 septembre 2017**

Une réunion publique est prévue le vendredi 29 septembre 2017 à 18 h 00 pour présenter le projet d'économie d'énergie et d'extinction de certains points lumineux de la commune par Jean OLLER, troisième adjoint.

Le système de pilotage est en place et les horaires d'allumage et d'extinction seront à définir lors de cette réunion.

D'autres maires ayant déjà dans leurs communes ce système d'extinction des points lumineux seront invités pour nous faire part de leurs constatations.

Nous conseillons aux Aujolais d'assister à cette réunion, d'une part pour recevoir votre avis, d'autre part pour être informé des nouvelles dispositions.

## **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Réunion publique**

Monsieur Michel BERTRAND ayant réalisé la trame du plan communal et Thierry POUZERGUES ayant finalisé le plan, une réunion publique est prévue le vendredi 29 septembre 2017 suite à la réunion sur l'éclairage public.

Thierry POUZERGUES détaillera les différents points du plan et expliquera les procédures de mise en place de coordination et des moyens d'action.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Congrès des Elus aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017.
- Le Bulletin n° 10 INF'AUJOLS devrait être diffusé prochainement.
- Le prix de la cantine est inchangé, soit Tarif repas élève : 3.50 €
- Un volet de l'appartement de l'école est défectueux. Une intervention aura lieu prochainement.
- Les journées du Patrimoine auront lieu le samedi 16 et le dimanche 17 septembre. L'Eglise sera ouverte au public les deux jours de 10h00 à 17h00. Des volontaires seront les bienvenus pour assurer les permanences. (s'adresser à la Mairie)
- Le Jour de la Nuit aura lieu le samedi 14 octobre 2017. Une animation est prévue pour l'observation du ciel et des étoiles, dirigée par un responsable de « l'Ile aux étoiles ». Un télescope 400 mm motorisé et équipements seront à la disposition du public ou un planétarium gonflable. Cette animation aura pour site la parcelle appartenant à Monsieur et Madame LESAY et qui est en contrebas de leur maison. L'horaire vous sera communiqué lors de la réunion du 29 septembre 2017 sur l'éclairage public.
- Information voirie : Monsieur TAUPE, responsable service routier au Département et Monsieur CABRIT, responsable de secteur sont venus à la Mairie pour dispenser des conseils et des informations sur la circulation des véhicules à l'intérieur de la commune.